



Paris, le 9 septembre 2021

M. le Directeur,

Le 9 octobre 2021, vos services nous ont présenté l'orientation décidée pour la valorisation indemnitaire de la filière scientifique. Il vous a certainement été rapporté que l'entretien de plus de 3 heures s'est déroulé sous tension.

Nous espérons que vos services n'ont pas pris notre colère à leur propre nom. Cependant, même si nous soulignons la qualité du travail, nous ne comprenons pas l'obstination à manipuler un système pourtant reconnu comme obsolète.

Rappelons les mots du président de la République en clôture du Beauvau de la sécurité, le 14 septembre dernier :

« Dans le secteur de la police technique et scientifique, nos experts qui indispensables à la résolution des enquêtes sont reconnus comme les tout-meilleurs du monde verront leurs équipements mis à niveau pour améliorer leur visibilité sur les lieux d'enquêtes et leur protection. **L'ensemble des agents de la 'PTS' comme on l'appelle, bénéficiera par ailleurs d'un nouveau statut.** C'est là aussi le fruit du travail et des concertations menés ces derniers mois. »

Notre ressenti, confirmé par les propos de Mme VALENZA-PAILLARD, est que la notion de nouveau statut a disparu au profit d'une simple revalorisation indemnitaire alors même que le Président a bien annoncé un nouveau statut.

Nous sommes conscient qu'une telle réforme prend du temps et qu'elle n'entre pas dans le cadre du budget 2022 mais en **l'absence de discussion de vos services concernant un nouveau statut dans le cadre de la LOPSI, il nous est impossible d'apaiser nos craintes et donc notre colère.**

Le projet actuel est borné à une revalorisation indemnitaire nette mensuelle mais il n'existe toujours rien concernant les revendications majeures des agents que sont **la une meilleure prise en compte des risques du métier et un delta moins important entre le dernier traitement et le montant de leur pension retraite.**

Si vous doutez de cela, nous vous invitons à regarder les photos prises lors des manifestations de la filière. Aucune banderole n'affiche de demande de hausse du pouvoir d'achat.

Malgré cet amer constat, nous avons pris connaissance des propositions présentées et comme nous vous l'avons écrit dans un courrier en date du 9 septembre, nous regrettons que votre pensée soit conditionnée par l'idée d'une mise en place prochaine de la réforme des retraites qui inclurait l'ensemble de la rémunération dans le calcul de la pension.

Notre positionnement est aujourd'hui d'autant plus justifié qu'il est désormais acté que la réforme des retraites ne verra pas le jour d'ici la fin du quinquennat.

Vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué aura au minimum fait **perdre 5 ans de revalorisation statutaire** à la filière et fragilisé son aboutissement pour les années à venir.



Concernant les orientations de valorisation présentées, nous relevons qu'avoir enfermé les techniciens dans le NES, comme nous l'avions prédit, est aujourd'hui un véritable obstacle à l'accomplissement de l'objectif qui vous a été fixé.

1. Proposition sur L'ISSPTS :

L'ISSPTS, tout comme l'ISSP, sont des primes de risque.

L'ensemble des ISS que nous connaissons suivent la logique suivante :

- plus on est gradé (cat. C, cat B puis cat A), plus le taux diminuent puisqu'on est moins exposé.
- À l'inverse, plus les responsabilités augmentant, plus l'ISS diminue et l'équivalent IPTS augmente.

Dans le cas de vos travaux, vous choisissez par simplicité de rester sur l'ISSPTS forfaitaire et d'augmenter son montant de manière conséquente pour les catégories les plus élevées et même si une ISS en taux diminué pour une catégorie supérieur conduit également à un montant plus élevé que pour une catégorie inférieure avec un taux plus fort, ce fonctionnement engendre des inégalités fortes entre les catégories et va à l'encontre de la philosophie de cette indemnité.

Dans votre proposition, si nous rapportons l'ISSPTS forfaitaire à son équivalent en pourcentage du traitement brut, sa valeur fluctue avec une plus faible valeur pour les catégories B, alors qu'à l'inverse, elle présente une valeur plus forte dans d'autres filières comme les actifs.

C'est pourquoi, comme expliqué lors de chaque échange depuis le début des travaux, l'approche par l'ISSPTS en taux donne son véritable sens à cette indemnité par rapport aux dispositions réglementaires existantes. Elle répond à plusieurs problématiques que sont par exemple la rétribution et la pérennisation de l'expérience acquise dans la filière tout comme la perte importante de pouvoir d'achat à la prise de retraite.

Ce mécanisme indemnitaire est crucial dans l'équation.

2. Proposition sur l'IPTS :

L'IPTS, tout comme l'IFSE, sont des indemnités tenant compte de la responsabilité et du management.

Il ne nous semble donc pas cohérent de majorer l'IPTS pour les policiers occupant les postes les plus « exposés ».

Pour valoriser le terrain, pourquoi ne pas avoir étudié la possibilité d'un équivalent de **l'allocation de maîtrise** qui existe depuis 2011 pour les gardiens de la paix et les gradés de la police nationale et qui récompense le service de terrain ?

Pour lesquels, bien plus nombreux que les scientifiques, il n'y a pas de distingo selon l'affectation...

3. Majoration du plafond de l'IPTS (expertise)

Nous sommes favorable à cette mesure.

4. Indemnité temporaire de mobilité

Nous sommes favorable à cette mesure.

Nous remarquons toutefois sur le mouvement actuel que des postes seraient proposés au concours sans avoir été proposés en mobilité, une fois encore en Île-de-France, ce qui est insensé –

sans compter qu'il s'agit de postes désirables pour des agents de la région et potentiellement de postes difficiles pour des sorties de concours.

Nous remarquons aussi l'absence d'ouverture de postes pour lesquelles nous avons sans relâche expliqué la nécessité. Si cette indemnité nous semble intéressante, nous sommes dubitatifs vis à vis de l'écoute de l'administration sur des problématiques qu'il devrait pourtant être aisé de résoudre en collaboration.

5. Nos propositions :

En tenant compte de l'enveloppe correspondante à vos propositions, nous avons procédé à des simulations avec une bascule en taux en tenant compte du point d'indice moyen par grade sur l'ensemble de sa carrière sans baisse de salaire net dès le premier échelon de TPTS. Ces simulations conduisent à un taux de 10 % pour la catégorie A et 11,25 % pour la catégorie B en tenant compte de l'abandon de la sur-cotisation à 33 % pour les 11,1 % habituels.

COMPARATIF			
		FORFAIT	TAUX 10 % cat. A 11,25 % cat . B
	Proportion d'agents	Coût Annuel Brut	
Cat. A	9,19 %	970 128 €	428 445 €
Cat. B	90,81 %	784 632 €	1 347 769 €
	TOTAL	1 754 760 €	1 776 214 €
	Part d'agent	Gain moyen Brut par an et par agent	
Cat. A	9,19 %	3 541 €	1 564 €
Cat. B	90,81 %	290 €	498 €

Pour un même budget, la répartition reste toujours favorable à la catégorie A comme souhaité par le SNPS semble-t-il mais est plus équitable avec la catégorie B.

Veillez noter toutefois que ce schéma n'est malgré tout pas assez ambitieux pour répondre à l'espoir engendré par le Beauvau de la sécurité sur la reconnaissance des policiers scientifiques dans l'institution Police.

Ces tableaux et analyses n'ont de valeur que pour les propositions inscrites et contraintes par le cadre du budget 2022. Elles ne sauraient être définitive et ne présage en rien des propositions à venir en matière d'ISS pour l'ensemble des pats annoncée par le ministre de l'Intérieur en octobre dernier.

Nous avons d'ailleurs déjà préparé des simulations et propositions concernant cette annonce et souhaitons pouvoir nous rencontrer au plus vite à ce sujet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes sentiments les meilleurs.

Pour le secrétaire général

Georges KNECHT :

Xavier DEPECKER

Le secrétaire nationale
en charge des policiers scientifiques

